

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du : 15 MARS 2021</p>
<p>COMPTE RENDU SUCCINCT</p>	

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 15 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 mars 2021, à la salle polyvalente intercommunale située Espace de la Prade – Rue Saint Antoine à Saint-Génis-des-Fontaines - 66740, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Maria CABRERA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Violaine MARIANNE, Guy LLOBET, Christine POUSLAIR, Anne-Lise MIRAILLES, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Gilles GLIN, Christian NAUTE, Martine JUSTO, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Anne MAURAN donne procuration à Marie-Clémentine HERRE, Guy VINOT donne procuration à Jean-Michel SOLE, Nicolas GARCIA donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN donne procuration à Anne-Lise MIRAILLES, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY.

Étaient absents :

Guy ESCLOPE, Roland CASTANIER, Marcel DESCOSY.

Secrétaire de séance : Nathalie REGOND PLANAS.

Nombre de membres présents : 40

Nombre de procurations : 7

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 08 février 2021,

PREND ACTE des décisions prises par le Président,

DECIDE de créer un Conseil de Développement pour la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illobérès, de porter à 30 le nombre de ses membres (2 membres par commune) et de désigner les personnes suivantes pour la durée du mandat :

Commune	Nom	Prénom	Fonction / organisme représenté
ARGELES-SUR-MER	RIEU	Bernard	Retraité
	DANOY	Caroline	Gérante d'hôtel
BAGES	TRONI	Sandrine	Chargée de mission
	MICHEL	Sylvain	Militaire
BANYULS-SUR-MER	FERRER	Hélène	Consultante en communication
	BECQUE	Pierre	Avocat
CERBÈRE	LEJEUNE	Jean	Retraité de l'Education Nationale
	BRACHET	Marion	Gérante de chambres d'hôtes
COLLIOURE	PIETRI-GERAUD	Laetitia	Vigneronne
	BOUSCARRA	Léo	Commerçant
ELNE	NOUNI	Sabrina	Professeur du 2 ^{ème} degré
	RODRIGUEZ	Bertrand	Président CatENR
LAROQUE DES ALBÈRES	BERNARD	Mickaël	Enseignant lycée technique
	CAMIADÉ	Martine	Professeur d'université retraitée
MONTESQUIEU DES ALBÈRES	LION	Emmanuel	Gérant de société spécialisée dans l'emballage papier et carton
	OMS	Laurence	Enseignant chercheur université de Perpignan
ORTAFFA	DELMAS	Amélie	Technicienne laboratoire
	DAVID	Rémy	Retraité
PALAU DEL VIDRE	GAILLARD	Baptiste	Restaurateur
	GIL	Annick	Gérante de camping
PORT VENDRES	LOUDOWENCO	Tatiana	Restaurateur – pizzeria
	FA	Raphaël	Cave Maillol
SAINT ANDRÉ	BERWIT	Isaline	Esthéticienne
	DEROEUX	Bernard	Architecte honoraire
SAINT GÉNIS DES FONTAINES	LAMY	Laetitia	Formatrice éducateurs de jeunes enfants
	GUEZENNEC	Charles-Yannick	Médecin hospitalier
SORÈDE	COULON	Pierre-Jean	Conseiller de l'Union Européenne, ancien cadre EDF-GDF
	COLLIN	Sophie	Gestionnaire de paie
VILLELONGUE DELS MONTS	BOUICHOU	Jean-Marc	Informaticien
	ANGONIN	Céline	Gestionnaire comptable

PREND ACTE du rapport présenté au titre de l'année 2020 relatif au Développement Durable,

PREND ACTE du rapport présenté au titre de l'année 2020 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Communauté de communes et approuve les actions menées,

PREND ACTE des grandes orientations budgétaires au titre de l'année 2021 telles que présentées par le Président en séance,

APPROUVE le versement d'une participation financière au titre de 2021 d'un montant de 2 750,00-€ (deux mille sept-cent cinquante euros) au profit de l'association de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA 66),

SE PRONONCE favorablement sur l'ouverture anticipée de crédits budgétaires pour un montant de 142 000,00-€ (cent quarante-deux mille euros) sur le chapitre 67, avant l'approbation du budget primitif 2021 du budget Assainissement Collectif (BC292),

SE PRONONCE favorablement sur la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 37 000,00-€ (trente-sept mille euros) au titre du règlement financier portant sur un sinistre survenu à la déchetterie d'Elné dont la victime est M. René LOUGARRE, dit que le montant de cette provision pourra être réévalué en fonction de l'évolution juridique de ce dossier selon d'une part, l'obligation faite à notre collectivité de prévoir le règlement du préjudice qu'arrêtera le juge administratif et d'autre part, la force des arguments opposables lors du prochain recours,

S'ENGAGE à respecter la Charte de Qualité, dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement subventionnés par l'Agence de l'eau et le Conseil départemental des P-O.,

DECIDE d'approuver d'une part la modification du zonage d'assainissement telle que présentée dans le document d'étude élaboré à la demande de la commune de Port-Vendres et, d'autre part de désigner la commune de Port-Vendres pour porter, au nom de la CC ACVI, l'enquête conjointe relative au zonage d'assainissement non collectif et à la révision du PLU,

APPROUVE le projet de convention de passage de la fibre à intervenir avec l'opérateur SFR sur la parcelle cadastrée n°271 section AX au lieu-dit « El Devès » sur la commune d'Elné, au regard des réserves émises (Article 10.1 4°alinéa « motif de résiliation, à rajouter » et Article 12 « révision annuelle du loyer de 2%, à rajouter »),

APPROUVE les termes de la convention de rétrocession des parties communes du lotissement « Albera Lodge » situé sur la commune de Montesquieu des Albères,

APPROUVE le renouvellement d'adhésion auprès de l'Association Initiative en Pays Catalan (IPC) au titre de l'année 2021 pour un montant de 1 500,00-€ (mille cinq cents euros),

APPROUVE la prorogation du Fonds L'OCCAL avec une enveloppe complémentaire maximale identifiée par notre EPCI de 168 840,00-€ (cent soixante-huit mille huit-cent quarante euros) soit 3.00-€ par habitant,

DESIGNE, au titre de la convention cadre de coopération pour la valorisation des espaces publics urbains et portuaires sur la zone « Interface Ville - Port de Port-Vendres », Messieurs Antoine PARRA et Bruno GALAN, représentants de la Communauté de communes chargés de siéger au Comité de pilotage stratégique,

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs au 01 avril 2021,

DECIDE d'engager d'une part la procédure de révision du Plan Partenarial de Gestion (PPG) de la demande de logement social et d'information des demandeurs afin de définir le système de cotation de la demande intercommunal et, d'autre part d'autoriser le Président à associer tous les partenaires utiles à la révision de ce plan,

APPROUVE, dans le cadre du Réseau des Médiathèques, la Charte du portage à domicile dont les deux principaux objectifs sont d'une part de rompre l'isolement des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes malades ayant des difficultés à se déplacer et, d'autre part de promouvoir la lecture auprès des personnes qui aiment lire mais qui rencontrent des difficultés pour y accéder,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de personnel à passer avec la Commune de Saint-André pour assurer le bon fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires et /ou extrascolaires pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023,

À la majorité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

Par 40 voix POUR, 6 voix CONTRE (Sylvaine CANDILLE, Anne-Lise MIRAILLES, Fabrice WATTIER, Nicolas GARCIA, Annie PEZIN et Didier CHOPLIN) et 1 ABSTENTION (Guy LLOBET) :

DECIDE d'une part d'organiser le Conseil de Développement sur la base de 3 collèges :

- collège 1 : Economie et Attractivité (10 membres),
- collège 2 : Environnement et cadre de vie (10 membres) ;
- collège 3 : Services à la population (10 membres),

d'autre part, d'approuver le règlement intérieur du Conseil de Développement tel que proposé et enfin, d'allouer un budget de 5 000,00-€ (cinq mille euros) au fonctionnement du Conseil de Développement au titre de l'année 2021.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18 Mars 2021.

Le Président

Antoine PARRA